

L'omniprésence de Dieu. Descartes face à More (1648-1649)¹

Lynda Gaudemard
Université de Lausanne

Abstract: In this paper, I shall suggest that, what Descartes supported in his letter to More of August 1649, when he claimed that God's essence might be present everywhere, was not that God can't exist without being extended, i.e. being omnipresent, but that God has necessarily the disposition to be extended. If my interpretation is correct, then the claim that God's essence is omnipresent is consistent with the thesis that God is omnipresent *ratione potentiae*.

Keywords: Descartes – More – God – Omnipresence – Disposition – Power – Essence

1. Introduction

L'un des nombreux points abordés dans la correspondance entre René Descartes et Henry More² concerne la façon dont des substances incorporelles comme Dieu et l'âme peuvent agir sur les corps, tout en étant dépourvues

¹ Les lettres ont été éditées par Geneviève Rodis-Lewis, *Correspondance avec Arnauld et Morus*, introduction et notes par G. Rodis-Lewis, Vrin, Paris, 1953. Je cite dans cet article la traduction française de cette édition qui reprend, avec quelques modifications, celle de l'édition parisienne de 1724-1725 de la *Correspondance de Descartes*. More avait publié sa correspondance avec Descartes en 1662 à Londres dans un recueil intitulé *A Collection of Several Writings*, pp. 55-108. Cet échange figure également dans ses *Opera omnia* publiées en deux volumes à Londres en 1679. Cf. tome II pp. 227-271. Pour tous les autres textes de Descartes, je renvoie à l'édition de ses *Œuvres*, éd. Charles Adam et Paul Tannery, nouvelle présentation, Paris, J. Vrin, 1964-1974; abréviation : AT volume, page, ligne.

² Cette correspondance, initiée par Samuel Hartlib à partir de 1648 (voir l'*Avertissement* d'Alan Gabbey AT V, 623-635 et l'article de Webster (1969)) est composée de huit lettres : *More à Descartes*, 11 décembre 1648 (AT V, 235-250) ; *Descartes à More*, 5 février 1649 (AT V, 267-279) ; *More à Descartes*, 5 mars 1649 (AT V, 298-317) ; *Descartes à More*, 15 avril 1649 (AT V, 340-348) ; *More à Descartes*, 23 juillet 1649 (AT V, 376-390) ; *Descartes à More*, août

d'extension. Pour Descartes, en effet, tout ce qui est étendu est nécessairement corporel ; par conséquent, ni Dieu, ni l'âme, ni les anges ne sont des substances étendues. Pour More au contraire, toute substance, corporelle ou non, est étendue, c'est-à-dire présente dans l'espace : si Dieu est omniprésent, alors il doit être étendu. Dans le cadre de cet échange épistolaire, Descartes affirme dans une lettre du 15 avril 1649 que, bien qu'il soit non corporel, Dieu est d'une certaine façon étendu, c'est-à-dire présent partout dans le monde, mais seulement en raison de sa puissance ; puissance et essence étant identiques chez Dieu, il sera ensuite contraint d'admettre en août 1649 que Dieu est partout aussi en raison de son essence. Mon objectif ici n'est pas d'examiner les différentes réactions de More au sujet de cette affirmation, ni d'étudier les conséquences de ce débat sur l'omniprésence de Dieu au sein du cartésianisme ; ces sujets ont fait l'objet de contributions remarquables qu'il m'est impossible de reprendre ici.³ En commentant quelques extraits de cette correspondance, je voudrais faire ressortir quelques éléments textuels, afin de fournir un éclaircissement supplémentaire sur un point d'interprétation très précis concernant l'étendue de substance que Descartes attribue à Dieu dans sa dernière lettre à More d'août 1649. Dans la partie II, je rappellerai les trois propriétés essentielles que Descartes attribue aux êtres étendus et au sujet desquelles More exprime son désaccord. Dans la partie III, j'examinerai en détail les extraits de cette correspondance se rapportant à la distinction entre étendue de puissance et étendue de substance que Descartes applique aux substances incorporelles. Dans la partie IV, je proposerai l'interprétation suivante: contrairement à ce qui fut parfois défendu par certains commentateurs, ce que Descartes aurait soutenu en août 1649 lorsqu'il affirme que l'essence de Dieu doit être présente partout, n'est pas que Dieu ne peut exister sans être étendu, ou que la substance de Dieu est littéralement étendue, mais que Dieu a essentiellement la disposition d'être étendu. Descartes aurait admis en août 1649 qu'il est impossible de concevoir que Dieu puisse exister sans posséder la disposition d'agir sur chaque point de l'espace, et non pas que Dieu ne peut exister sans agir partout. Si mon interprétation est correcte, alors la thèse de l'omniprésence de Dieu relative à son essence soutenue en août 1649 par Descartes est compatible avec celle de son omniprésence *ratione potentie*.

2. Matière et extension

La relation complexe entre la pensée de Descartes et celle de More fit l'objet d'un certain nombre de travaux importants que je ne pourrai aborder

1649 (AT V, 401-405) ; *More à Descartes*, 21 octobre 1649 (AT V, 434-444) ; *More à Descartes*, juillet-août 1655 (AT V, 628-647).

³ Je songe particulièrement à Gabbey (1982 ; 1995) et à Agostini (2008).

ici⁴ ; mon premier objectif est d'examiner le désaccord que More exprime au sujet de la thèse cartésienne selon laquelle l'étendue est l'essence de la matière et que, par conséquent, ni Dieu, ni les anges, ni l'âme ne sont étendus. Rappelons brièvement ce qu'est l'étendue pour Descartes afin de bien comprendre ensuite les objections adressées par son interlocuteur au sujet de l'omniprésence de Dieu :

1/ L'étendue spatiale est tridimensionnelle :

*Per extensionem intelligimus, illud omne quod habet longitudinem, latitudinem, & profunditatem, non inquirentes, sive sit verum corpus, sive spatium tantum*⁵.

2/ L'étendue spatiale tridimensionnelle est l'essence de la matière.⁶ Tout ce qui est corporel est étendu et tout ce qui est étendu est corporel. Les dimensions sont des modes et les rapports selon lesquels on considère qu'un sujet est mesurable.

3/ Tout ce qui est étendu est localisé, a une grandeur, une figure, est divisible indéfiniment (*Descartes à Morus*, 15 avril 1649, AT V, 342), a des particules disposées d'une certaine manière qui se meuvent plus ou moins vite. Ces propriétés sont des modes, c'est-à-dire des façons dont la substance corporelle peut être étendue.

4/ L'étendue est une quantité continue qui est objet de la géométrie. Figure et mouvement sont objets de la mathématique ;⁷

5/ L'étendue est une notion primitive qui peut être connue par l'entendement seul, mais qui se conçoit plus distinctement par l'entendement aidé de l'imagination.⁸

6/ L'étendue de la matière est indéfinie (elle s'étend au-delà de tout ce que nous pouvons concevoir/imaginer).

Pour Descartes, tout ce qui est étendu est réel et corporel. Les substances corporelles sont divisibles, imaginables⁹ et impénétrables : elles ne peuvent occuper un même lieu en même temps.

⁴ La majorité de la littérature secondaire considère aujourd'hui que More n'a jamais été cartésien ; même lorsqu'il semble avoir partagé avec Descartes certaines de ses thèses, il a été démontré que ses divergences philosophiques étaient en réalité déjà présentes : voir Koyré (1973, pp. 139-155) ; Gabbey (1982, pp. 225-228 ; 1995) ; Rogers (1985) ; Hall (2002, pp. 146-167) ; Bondi (2001, pp. 134-141) ; Agostini (2008, p. 212). Concernant plus particulièrement la discussion entre Descartes et More au sujet de l'âme des animaux, voir Bitbol-Hespéries (1991). Pour une reprise du débat entre Descartes et More et son influence sur l'origine de l'athéisme moderne, je renvoie à Leech (2013).

⁵ AT X, 442, 17-19.

⁶ *Descartes au Père Gibieuf*, 19 janvier 1642, AT III, 478, 17-20 ; *Principes de la Philosophie* (= *PP*), II, 4.

⁷ *Descartes à Ciermans*, 23 mars 1638, AT II, 71. *PP* II, 64.

⁸ *Descartes à Elisabeth*, 28 juin 1643, AT III, 691, 22-26.

⁹ « *nihil omnino facilius ab imaginatione nostrâ percipiatur* », AT X, 442, 20-21.

Selon More au contraire, l'être étendu est quelque chose de plus que la substance corporelle: toutes les substances existantes sont nécessairement étendues, c'est-à-dire présentes dans le monde ; l'étendue ne constitue pas l'essence différentielle du corps, mais une propriété essentielle aux êtres existants : pour tout x , si x existe, alors x est étendu ou doit occuper un espace.¹⁰ Et comme l'étendue est délimitée par l'essence absolue de chaque chose, une chose étendue n'est pas nécessairement corporelle selon More : chaque substance a une extension particulière, c'est-à-dire que chaque substance occupe l'espace de diverses manières. L'argument avancé par More pour montrer que l'extension n'est pas identique au corps est que si Dieu n'était pas étendu, alors il ne pourrait être partout présent en même temps. Contrairement à Descartes, More pense qu'il est possible de concevoir une substance étendue, sans pour autant la concevoir comme divisible et que, par conséquent, il n'y a aucune dépendance ontologique entre des propriétés des corps comme l'im-pénétrabilité, ou bien la divisibilité, et l'étendue elle-même. La tangibilité et l'im-pénétrabilité des corps ne découlent pas nécessairement de leur étendue comme il l'écrit le 5 mars 1649 :

Par « véritable étendue », vous entendez celle qui est accompagnée de la tangibilité et de l'im-pénétrabilité qui ne se trouve pas en Dieu, dans un ange ou dans l'âme ; mais je soutiens qu'il s'y trouve une étendue véritable qui a ses termes (*terminos*) comme sa figure (*figuram*) sujette à varier suivant la volonté de l'ange ou de l'âme, et que nos âmes et les anges peuvent se resserrer (*contrahere*) ou s'étendre (*ad limites se expandere*) en conservant toujours néanmoins leur même substance.¹¹

Être étendu pour More consiste à *être présent d'une certaine façon* (façon qui dépend de l'essence de la chose) dans un espace ; nous pouvons concevoir distinctement que Dieu est omniprésent (présent partout en même temps) par son essence sans qu'il soit lui-même divisible, c'est-à-dire corporel :

Je nie que l'étendue convienne au corps en tant que corps mais seulement en tant qu'être ou du moins en tant que substance ; en outre, puisque Dieu autant que notre esprit puisse le comprendre est tout entier partout et que son essence entière se trouve présente dans tous les lieux ou espaces et dans chaque point de ces espaces, il ne s'ensuit pas qu'il aurait des parties séparées les unes des autres ou en conséquence qu'il serait divisible alors qu'il occupe entièrement tous les lieux, sans laisser aucune intervalle vide ; ce qui fait que je reconnais la présence ou l'amplitude de Dieu mesurable sans qu'il soit de quelque façon divisible. J'ai l'idée (*animo percipio*) claire, distincte et complète

¹⁰ More à Descartes, 11 décembre 1648, AT V, 238, 20-25.

¹¹ More à Descartes, 5 mars 1649, AT V, 301, 14-22.

que Dieu occupe chaque point du monde ; son essence divine est la même au-dedans et au-dehors du monde.¹²

L'essence des choses n'étant pas accessible, More pense qu'il faut définir chaque chose par le rapport qu'elle peut avoir à d'autres ; la tangibilité, et surtout l'impénétrabilité¹³ qui en découle, constituent donc les propriétés essentielles des corps. Pour Descartes, au contraire, la tangibilité n'est pas l'essence véritable de la matière, mais la propriété ou différence universelle appartenant à l'espèce des corps, ou ce que l'on appelait dans la logique de l'École le « *proprium quarto modo* ». L'impénétrabilité selon Descartes découle de la notion même d'étendue.

Pour More, il y a donc aussi une étendue véritable dépourvue de toute dimension ou figure mais qui peut varier. Chaque substance peut exercer son pouvoir plus ou moins grand de s'étendre ou de s'étirer (*expandere*) dans l'espace et dans le temps, tout en restant la même substance. More accorde une quatrième dimension liée à cette capacité de contraction et dilatation dans l'espace qu'ont les substances immatérielles et qui s'appelle la « *spissitudo* ». L'extension ou l'expansion est la propriété d'être présent, d'occuper l'espace que partagent toutes les substances, mais qui varie selon l'essence de la substance. L'extension peut être limitée selon l'essence des corps (ici la tangibilité, l'impénétrabilité et la discernibilité) ou selon l'essence de Dieu. More affirme que l'amplitude, l'écart entre la capacité à se réduire et à s'étendre, est mesurable, mais qu'être mesurable n'implique pas d'être divisible. Comment Dieu pourrait-il être mesurable alors qu'il est par essence infini ? L'extension de Dieu est quantifiable par rapport à l'espace qu'il occupe et qui peut être plus ou moins grand selon l'essence de chaque substance. Par exemple, Dieu occupe entièrement chaque point de l'espace¹⁴ parce qu'il est infini et, en ce sens, il a une plus grande amplitude que l'ange par exemple. Mais être mesurable n'implique pas d'être corporel :

Mais je vous passe, (...), qu'en tout espace il y a quelque substance ; mais je ne la ferai pas corporelle puisque l'extension ou la présence divine peut être le sujet de ce qui peut être mesuré : je dirai, par exemple, que la présence ou l'extension divine occupe une ou deux lieues dans un tel ou tel vide sans qu'il s'ensuive que Dieu soit corporel.¹⁵

¹² *Ibid.*, 305, 7-17.

¹³ Au sujet de la discussion entre Descartes et More sur l'impénétrabilité, voir le commentaire éclairant de Garber (1992), pp. 144-148.

¹⁴ Cette position selon laquelle Dieu est entièrement dans chaque partie du monde sera ensuite vivement critiquée par More. Voir Rozemond (2003) et Agostini (2006).

¹⁵ *More à Descartes*, 5 mars 1649, AT V, 302, 19-25.

Descartes répond à More qu'il est avec lui « d'accord sur le fond » sur le fait que Dieu, bien que non corporel soit présent partout et que leur désaccord au sujet est purement terminologique :

Je n'ai pas coutume de disputer sur les mots : c'est pourquoi si l'on veut que Dieu soit en un sens étendu, parce qu'il est partout, je le veux bien : mais je nie qu'en Dieu, dans les anges, dans notre âme, enfin en toute autre substance qui n'est pas corps, il y ait une vraie étendue, et telle que tout le monde la conçoit ;¹⁶

Si Dieu est partout, et que More veut employer le terme « étendu » pour signifier aussi « être présent dans le monde », alors dans un sens non strict, Dieu est étendu. Cela vaut également pour les autres substances immatérielles, comme les âmes qui sont présentes quelque part. Il est possible pour Descartes d'employer indifféremment « étendu » pour désigner l'omniprésence de Dieu ou la présence d'une âme finie. Mais ni Dieu, ni aucune autre substance incorporelle n'ont d'étendue véritable ou *substantialiter* : l'étendue véritable, celle qui constitue l'essence des corps, est celle qui consiste à occuper un espace en trois dimensions, et rien ne peut occuper un espace identique à celui qu'occupe un autre corps. La véritable étendue n'existe pas en dehors du corps. Selon Descartes, lorsque nous imaginons un corps, nous ne nous représentons pas communément l'étendue comme séparée de ce qui est étendu, ainsi qu'il l'affirmait déjà dans les *Regulae* :

*hic per extensionem non distinctum quid & ab ipso subjecto separatum designari,*¹⁷

Alors que par l'entendement, il est possible de séparer la notion d'« étendue » de la notion de « corps », nous ne pouvons imaginer l'étendue et le corps séparément de manière distincte.¹⁸ Cette étendue « telle que tout le monde la conçoit » est l'idée d'étendue telle qu'elle est et doit être donnée par l'imagination : lorsqu'il s'agit d'examiner la nature des corps, l'usage de l'imagination permet de corriger l'entendement qui abuse parfois des abstractions et juge mal.¹⁹

Lorsque More affirme que l'étendue est infinie et que le vide est possible, Descartes fait appel à l'imagination pour construire des expériences de pensée, prouvant par exemple que les corps ne peuvent coïncider spatialement :

car dans un espace, quelque vide qu'on se l'imagine, on se figure (*imaginantur*) aisément différentes parties de grandeur et de figure déterminées, et on les peut transférer par un effet de la même imagination les unes dans le lieu des autres,

¹⁶ *Descartes à More*, 5 février 1649, AT V, 269, 25-31.

¹⁷ AT X, 442, 25-26 ; 445, 1-10 ; 445, 12-22.

¹⁸ AT X, 444, 3-9.

¹⁹ AT X, 443, 3 ; 444, 18-445, 1.

mais on n'en saurait concevoir en aucune manière deux se pénétrer mutuellement ensemble dans le même lieu, parce qu'il répugne au bon sens que cela arrive (*implicat contradictionem*)²⁰.

Nous pouvons imaginer transférer des parties d'un corps d'un lieu à un autre mais nous ne pouvons pas imaginer distinctement deux corps dans un même espace se pénétrant, donc il n'y a pas de vide. En même temps qu'elle permet de concevoir des états de choses métaphysiquement possibles, l'imagination est utilisée dans les énoncés contrefactuels pour distinguer ce qui est véritablement étendu, c'est-à-dire corporel, de ce qui ne l'est pas ; par exemple, si Dieu était réellement étendu, alors selon Descartes, il serait imaginable ; par conséquent, il serait nécessairement divisible en plusieurs parties et mesurable, car telle est l'idée claire et distincte que nous fournit l'imagination d'une substance étendue. Descartes fournit deux arguments faisant appel à l'imagination pour montrer que Dieu et l'âme ne sont pas étendus :

Enfin nous comprenons aisément que l'âme, Dieu, et plusieurs anges ensemble, peuvent être en même temps dans le même lieu ; d'où l'on conclut visiblement que nulles substances incorporelles ne sauraient être proprement étendues, et qu'on ne peut les concevoir que comme une vertu ou force, qui, bien qu'appliquée à des choses étendues, ne sont pas pour cela étendues, comme le feu est dans le fer rouge, sans qu'on puisse dire pour cela que le feu est fer. Si quelques-uns confondent l'idée (*notionem*) de la substance avec la chose étendue, cela vient du préjugé où ils sont que tout ce qui existe ou est intelligible, est en même temps imaginable. En effet rien ne tombe sous l'imagination qui ne soit en quelque manière étendu ; (...) ainsi, je dis qu'il n'y a d'étendue que dans les choses qui tombent sous l'imagination, comme ayant des parties distinctes les unes des autres, et qui sont d'une grandeur et d'une figure déterminées, quoiqu'on nomme aussi d'autres choses étendues, mais seulement par analogie.²¹

Nous pouvons distinguer deux arguments dans cet extrait. Le premier peut être reformulé de la façon suivante :

- Par être étendu, nous comprenons (*intelligunt*) quelque chose qui est imaginable (*imaginabile*) (ou qui tombe sous l'imagination).
- Être imaginable implique que nous puissions distinguer par l'imagination (*imaginatione*) plusieurs parties d'une grandeur déterminée et figurée.
- Or, Dieu et l'âme relèvent de l'intellection (*intelligibilis*).
- Ce qui est intelligible ne peut être séparé en parties ayant des figures et des grandeurs déterminées distinctes les unes des autres.
- Donc Dieu n'est pas un être étendu.

²⁰ Descartes à More, 5 février 1649, AT V, 271, 6-12.

²¹ Descartes à More, 5 février 1649, AT V, 270, 12-31.

Le deuxième argument présent dans cet extrait est le suivant :

- Par être étendu nous comprenons (*intelligunt*) quelque chose qui est imaginable (*imaginabile*).

- Être imaginable implique que nous puissions distinguer par l'imagination (*imaginatio*) plusieurs parties d'une grandeur déterminée et figurée dont l'une n'est pas l'autre.

- Quand nous imaginons un corps, nous pouvons transférer une de ses parties à la place de l'autre.

- Mais nous ne pouvons pas imaginer deux parties à la fois dans le même lieu.

- Or, nous comprenons que Dieu, les âmes et les anges peuvent être simultanément dans le même lieu.

- Donc ces substances ne sont pas proprement étendues.

Être étendu au sens strict implique nécessairement d'avoir des parties spatiales et donc d'être imaginable pour Descartes.²² Dieu n'étant pas imaginable, il n'est pas étendu, tout comme l'âme et les anges.²³ Les propriétés des corps sont en effet toutes réductibles aux propriétés mesurables de la géométrie comme la figure, la grandeur et le mouvement. L'imagination est la faculté qui permet de se représenter distinctement les grandeurs et les rapports entre grandeurs, qu'elles soient continues ou discontinues.²⁴ Descartes reprend dans cette correspondance une thèse présente depuis les *Regulae* à savoir que l'imagination aide l'entendement à concevoir l'idée de la vraie étendue et de ses propriétés : cette faculté aide l'entendement à reconnaître la véritable étendue et sa mise en œuvre assure la distinction ontologique entre matière et esprit.

Dans sa correspondance avec More, Descartes maintient qu'une chose véritablement étendue est corporelle et donc divisible, impénétrable et imaginable.

²² AT V, 270, 1-2. Cette thèse selon laquelle l'imagination est la faculté fournissant une idée claire et distincte de l'étendue sera vivement critiquée, entre autres, par Spinoza, *Éthique* I, 14, scol.

²³ Alquié (1981), p. 119 : « Si Descartes refuse si obstinément de dire que Dieu est étendu, c'est précisément parce qu'il comprend que nulle conception claire de l'étendue n'est possible sans quelque appel à l'imagination ».

²⁴ L'imagination, qui s'applique aux grandeurs, est un biais heuristique qui aide à la structuration des figures et à identifier des rapports dans l'extension, en donnant le même degré de perceptibilité à des figures qu'il y en aurait pour les corps qui sont perçus visuellement. Dans les *Regulae*, l'imagination est la faculté qui aide l'entendement à concevoir distinctement les objets de la géométrie et de la physique, à savoir, l'extension, la figure, qui sont l'objet de la *pura mathesis*. Voir par exemple AT X, 387, 17-388, 7. Cette faculté joue donc aussi un rôle dans la constitution de la physique, car elle va permettre aux mathématiques de s'appliquer à la réalité et de constituer ainsi la « physique mathématique » de Descartes. Même si à partir de 1637, l'imagination n'est plus indispensable à l'entendement pour connaître la nature des objets étendus, elle restera pour Descartes « la partie de l'esprit qui aide le plus aux Mathématiques », *Descartes à Mersenne*, 13 novembre 1639, AT II, 622, 13-16.

Selon Descartes, tout ce qui est corporel étant nécessairement imaginable, si une substance intellectuelle telle que Dieu était véritablement étendue, alors elle serait imaginable distinctement, ce qui n'est pas le cas : Dieu, l'âme et les anges ne sont pas par nature des substances étendues. Il admet cependant avec More que les substances incorporelles sont étendues d'une certaine manière au sens où elles sont présentes dans l'espace, mais pas comme les corps le sont. La difficulté pour le philosophe consiste à expliquer que les substances incorporelles, Dieu ou l'âme, agissent sur la matière tout en n'étant pas étendues à la manière des corps. Il va introduire à cette occasion une distinction entre étendue de puissance et étendue de substance.

3. *Étendue de puissance, étendue de substance : tensions et difficultés*

Dans l'extrait de la lettre du 5 février 1649, que je viens de citer, Descartes affirme que, du point de vue du rapport que les substances immatérielles ont avec les corps, et il faut supposer ici qu'il s'agit de relation causale, les substances incorporelles sont d'une certaine manière étendues, présentes spatialement. Mais il s'agit seulement ici pour Descartes de leur attribuer de l'étendue de façon analogique ou métaphorique : « nulles substances incorporelles ne sauraient être proprement étendues, et qu'on ne peut les concevoir que comme une vertu ou force, qui, bien qu'appliquée à des choses étendues, ne sont pas pour cela étendues, comme le feu est dans le fer rouge, sans qu'on puisse dire pour cela que le feu est fer ». Le feu n'est pas à proprement parler dans le fer en tant que substance mais seulement son effet que nous constatons. De même, l'âme n'est pas elle-même localisable à un endroit du corps, puisqu'elle est par essence intellectuelle, mais elle y exerce un effet, plus particulièrement sur la glande pinéale. Le rapport que les substances incorporelles ont avec la matière est comparable à celui que la force d'un corps exerce sur un autre corps : la force communiquée à un corps passe dans un autre corps qui va se mouvoir mais la force n'est pas réellement dans le corps affecté. L'étendue des substances incorporelles dont il est question ici est une étendue « par analogie », comme Descartes l'affirmait au sujet de l'âme en août 1641 dans sa lettre à l'Hyperaspistes :

Et il ne sert de rien de dire que ces accidents sont corporels : car si par *corporel* on entend tout ce qui peut, en quelque manière affecter le corps, l'esprit en ce sens devra aussi être dit corporel ; mais si par *corporel* on entend ce qui est composé de cette substance qui s'appelle corps, ni l'esprit ni même ces accidents, que l'on suppose être réellement distingués du corps, ne doivent point être dit corporels : et c'est seulement en ce sens qu'on a coutume de nier que l'esprit soit corporel.²⁵

²⁵ AT III, 424, 25-425, 3.

L'esprit est corporel au sens où il peut affecter les corps, et uniquement en ce sens précis. Nous pouvons nous servir de notions appartenant au corps et les attribuer à la substance pensante pour concevoir ou plutôt imaginer leur union, c'est-à-dire lorsqu'on veut se représenter comment l'âme affecte le corps. Ce n'est que dans ce contexte que nous pouvons attribuer de l'étendue aux entités immatérielles. Car même si les substances ne sont pas corporelles, on peut entendre (*intelligo*), c'est-à-dire avoir une idée claire et distincte de la façon dont ces entités immatérielles agissent sur la matière, par analogie, comme une vertu ou force (*vires*) qui s'applique aux objets matériels. Nous pouvons faire appel à certaines notions se rapportant au corps en usant de comparaisons ou d'analogies. Car comme il l'écrit à Elisabeth le 28 juin 1643, concevoir l'âme comme une chose matérielle revient à « proprement concevoir son union avec le corps ».²⁶

More demande à Descartes si cette force affectant les corps pourrait remplacer l'étendue corporelle :

[...]vous convenez qu'il y a d'autres choses que le corps qui sont étendues à leur manière, cette étendue d'analogie, comme vous l'appellez, ne peut-elle pas tenir la place de l'étendue corporelle, sans que cela implique contradiction[...]²⁷

La question de More peut être reformulée ainsi : s'il n'est pas contradictoire de penser que des substances incorporelles sont présentes dans un même lieu en même temps, mais qu'il est contradictoire de penser que c'est seulement le cas pour les corps (parce qu'ils sont étendus tridimensionnellement et que de cet attribut, dépend la propriété d'impénétrabilité), alors pourquoi ne pas remplacer cette étendue corporelle par cette force ? L'impénétrabilité, et non l'étendue, serait alors la propriété différentielle entre âme et corps. En acceptant que Dieu soit étendu, il sera possible d'expliquer comment il meut la matière à chaque instant en la touchant.

Après s'être d'abord contenté de comparer les substances incorporelles à des forces agissant sur la matière dans sa lettre du 5 février 1649, Descartes va affirmer, dans sa réponse du 15 avril 1649, que si Dieu, l'âme et les anges n'ont pas d'étendue véritable, c'est-à-dire de substance, ils ont néanmoins une étendue de « puissance » :

Je ne conçois (*intelligo*) aucune étendue de substance ni en Dieu, ni dans les anges, ni dans notre âme mais seulement de puissance (*potentiae*) ; en sorte qu'un ange peut proportionner (*exerere*) ce pouvoir (*potentiam*) tantôt à une plus grande partie ou moindre partie de la substance corporelle.²⁸

²⁶ AT III, p. 691, 15-16.

²⁷ More à Descartes, 5 mars 1649, AT V, 303, 7-10.

²⁸ Descartes à More, 15 avril 1649, AT V, 342, 13-17.

Contrairement à l'étendue de substance qui appartient à l'essence de la substance, l'étendue de puissance n'est pas dans la substance. Les substances incorporelles sont potentiellement présentes spatialement, mais non leur essence ; elles ont le pouvoir d'exercer un effet sur une plus ou moins grande partie de matière et, relativement à l'effet qu'elles produisent, elles sont présentes dans le monde mais sans l'être en elles-mêmes : elles ne sont pas en elles-mêmes étendues. Par leur effet, les substances immatérielles sont donc, d'une certaine manière, étendues, mais seulement relativement au pouvoir qu'elles exercent en présence des corps. Ce que Descartes affirme dans cette lettre est cohérent avec ce qu'il maintient encore dans les *Principes*, à savoir que Dieu n'est pas étendu.²⁹

Mais dans le cas d'une substance incorporelle infinie comme Dieu, la puissance et l'essence sont identiques ; on ne peut donc pas distinguer l'étendue de puissance de l'étendue de substance car, d'une certaine façon, toutes les perfections sont une seule chose en Dieu comme Descartes le fait lui-même remarquer à More :

Je n'admets pas ce *partout* (*ubique*), car il paraît ici que vous ne faites consister l'infinité de Dieu qu'en ce qu'il existe partout, ce que je ne vous passe point ; croyant au contraire que Dieu est partout en raison de sa puissance, et qu'à raison de son essence il n'a absolument aucune relation au lieu. Or comme on ne distingue point en Dieu le pouvoir (*potentia*) et l'essence, je crois qu'il est mieux de raisonner en pareille matière sur notre âme ou les anges plus proportionnées (*adæquatis*) à notre manière de penser (*perceptioni*).³⁰

Si nous admettons que Dieu est potentiellement présent en chaque point de l'espace, présent par l'effet de son pouvoir, alors il est lui-même, c'est-à-dire substantiellement, en relation avec l'espace. En faisant appel à la distinction entre étendue de puissance et étendue de substance aux entités incorporelles, Descartes était conscient qu'il était contradictoire, du moins à première vue, d'affirmer que Dieu est étendu en puissance mais pas en essence : il a anticipé cette objection. Mais, comme Descartes semble vouloir le signifier, une contradiction logique n'est pas nécessairement l'indice d'une impossibilité métaphysique : cette identité entre essence et puissance dépasse tellement notre entendement que le cas de Dieu constitue un cas particulier incompréhensible.

Cette identité entre essence et puissance est ce qui va pousser Descartes à affirmer dans une autre lettre, que More lira seulement après la mort du philosophe, que l'essence de Dieu est présente partout à chaque point de l'espace :

²⁹ *PP*, I, 23.

³⁰ *Descartes à More*, 15 avril 1649, AT V, 343, 14-22.

J'ai dit que Dieu est étendu à raison de sa puissance parce que cette puissance se fait voir (*exerat*) ou se peut faire voir dans la chose étendue. Et il est certain que l'essence de Dieu doit être présente partout afin que sa puissance puisse se faire voir ; mais je dis qu'elle n'y ait pas à la manière des choses étendues, comme j'ai décrit plus haut.³¹

S'il n'y a aucune distinction entre les attributs divins pour Descartes, toute distinction entre cause et acte est impossible. Ce que Dieu peut faire, Dieu l'est nécessairement : essence et pouvoir sont identiques. Dieu n'ayant pas de modes mais seulement des attributs, si sa puissance est partout, alors son essence doit l'être aussi. Les fondements métaphysiques de Descartes sont donc visés dans ce débat sur l'omniprésence de Dieu. Le 15 avril 1649, Descartes soutient que Dieu n'est pas étendu en raison de son essence, alors que dans le fragment d'août 1649, il affirme l'inverse : être présent dans chaque point de l'espace est une propriété essentielle à Dieu. Descartes se serait donc à première vue contredit.³²

4. Essence et disposition : retour sur l'étendue de puissance dans la lettre du 15 avril 1649

La difficulté inhérente au texte de Descartes fait qu'il fut et reste ouvert à d'autres interprétations.³³ Le contraste entre ces deux lettres peut être atténué

³¹ *Descartes à More*, août 1649, AT V, 403, 12-17.

³² Agostini (2008) : « Un regard d'ensemble sur les textes que j'ai rappelés montre toutefois que la conception de l'omniprésence de Dieu soutenue par Descartes dans les trois lettres ne se présente pas, au moins à la première lecture, totalement cohérente. Il semble, en effet, qu'il y ait une tension entre ce qui est soutenu dans la deuxième lettre du 15 avril et ce qui est soutenu dans la troisième lettre du mois d'août », p. 202. L'auteur signale que le « texte de Descartes est, en son ambiguïté même, intrinsèquement ouvert à différentes interprétations ».

³³ Nombreuses furent en effet les lectures proposées au sujet de l'ultime réponse que donna Descartes à More. Par exemple, les cartésiens comme Louis de La Forge (1661) et Lambertus Velthuysen (1680) ont soutenu que, pour Descartes, Dieu est étendu en raison de sa puissance et que puisque puissance et essence ne sont pas séparables en lui, Dieu est aussi omniprésent en raison de son essence. Dans son *Traité de l'Esprit de l'Homme*, La Forge écrit : « Car Dieu n'est point étendu, & cette manière de regarder l'immensité de Dieu vient encore de la mauvaise coutume de ne rien concevoir qui soit étendu. L'immensité de Dieu n'est rien autre chose que sa Toute-Puissance, par laquelle il est présent à toutes les créatures en général, à cause qu'il les produit et les conserve (...). Au reste, quand je dis qu'il est présent à toutes choses par sa toute-puissance, je ne prétends pas nier qu'il ne le soit aussi par son essence et par sa substance, car tout cela n'est qu'une même chose en Dieu ; mais je le fais seulement pour expliquer la manière de sa présence », p. 183-184. D'après Pierre Poiret (1677), et comme le pensait encore More en 1655, Descartes aurait finalement affirmé dans sa dernière lettre que Dieu est omniprésent en vertu de son essence : « *Ipsè Cartesius cum nollet admittere, Deum esse ubique ac si ejus essentia ubique existeret, diceretque eum ratione potentia suæ ubique esse, non autem ratione essentia, cum videret Dei potentiam et ejus essentiam esse unum et idem, primo satius esse putavit in talibus de*

selon la façon dont nous interprétons ce que Descartes entend par « étendue de puissance » dans sa lettre du 15 avril 1649. Ce qui a retenu particulièrement mon attention, dans l'ultime et laconique réponse de Descartes d'août 1649 au sujet de l'omniprésence de Dieu, est qu'il précise que *l'essence de Dieu n'est pas présente comme le sont les choses étendues* ou corporelles : « Et il est certain que l'essence de Dieu doit être présente partout afin que sa puissance puisse se faire voir ; mais je dis qu'elle n'y est pas à la manière des choses étendues, comme j'ai décrit plus haut ». Or pour expliquer en quoi une substance incorporelle n'est pas étendue de la même manière que les corps, Descartes avait précisément parlé précédemment d'une étendue de puissance :

L'étendue qu'on attribue aux choses incorporelles convient seulement à la puissance (*potentia*) et non à la substance, laquelle puissance étant seulement un mode dans la chose à laquelle elle est appliquée, en ôtant cette chose étendue à laquelle elle correspondait, on ne saurait comprendre qu'elle soit étendue.³⁴

Ce passage laisse à penser que l'étendue de substance ne doit pas se comprendre en opposition avec la façon dont Descartes a défini l'étendue de puissance : une substance incorporelle est étendue relativement à sa puissance, c'est-à-dire présente dans l'espace relativement au pouvoir que cette substance exerce sur les corps en les affectant, c'est-à-dire en produisant un changement de figure en eux. Lorsque ce pouvoir est appliqué, il est un mode dans les corps où cette substance exerce son pouvoir. Seul l'effet de ce pouvoir, à savoir le changement de figure produit dans les corps, et non la substance incorporelle qui cause cette modification, est étendu.³⁵ Dans certaines circonstances, les substances incorporelles agissent sur les corps et en vertu de ce pouvoir, sont d'une certaine manière présentes spatialement³⁶ ; cela signifie qu'il est

mente humana quam de Deo ratiocinari: sed cum urgeret opponens Deum non posse esse ubique ratione potentiae, quin ibidem sit ratione essentialis, eo quod potenti Dei non sit extra Deum sita, sive extra Dei essentialiam, neque ab eadem essentiali distinguatur; Respondit, concedendo Dei essentialiam debere ubique praesentem esse ut ejus potentia ibi se exercere possit, sed non per modum rei extensa», livre I, ch. 6, § 6, p. 31. Voir aussi dans cet article, n. 35, p. 14. Les interprétations données à cette dernière réponse de Descartes, dans le contexte de la discussion portant sur l'omniprésence de Dieu au XVII^e siècle, ont fait l'objet d'une analyse approfondie par Agostini (2008).

³⁴ Descartes à More, 15 avril 1649, AT V, 343, 8-12.

³⁵ Telle fut aussi l'interprétation proposée par Pierre Poiret (1677), pour qui Dieu est omniprésent seulement selon sa puissance, si on entend par puissance l'effet produit par Dieu (seul cet effet existe dans le lieu) : « *Negandum est exacte dici Deum esse creatis praesentem ratione essentialis potentiae, sive, quod idem est, essentialiam Dei potentiam in creaturis esse, eo sensu & ...Potentiam divinam concipimus quidem producere aliquid; non autem ipsam esse in re producta, sed ejus effectum. Adest Deus, sed effectus & operatio potentiae illius quae in ipso solo est (...)* », p. 33.

³⁶ Je tiens à citer ici le commentaire particulièrement pertinent d'Alexandrescu (2003) qui affirme que Descartes propose dans ce passage une distinction entre l'essence de l'âme, la pensée, et une de ses propriétés qui est de s'unir au corps : « Le sens de ce passage me semble consister en une distinction de l'essence de la substance spirituelle d'une part, qui, ainsi que Descartes

possible de concevoir un monde sans corps, où les substances incorporelles n'auraient pas ce pouvoir d'être étendues de cette manière mais où elles continueraient d'exister.³⁷ En termes contemporains, nous dirions que la façon dont Descartes caractérise l'étendue des substances incorporelles dans cette lettre dépend d'un conditionnel contrefactuel.³⁸ Si aucun corps n'existait, nous ne comprendrions pas qu'une substance incorporelle soit étendue. Bien que ce pouvoir d'agir sur les corps ne soit pas une propriété intrinsèque aux substances incorporelles (lorsqu'il est opérationnel, il ne modifie pas la substance qui initie le changement mais seulement celle qui le subit et si aucun corps n'existait, les substances incorporelles n'auraient pas ce pouvoir), il relève bien de quelque chose à savoir de Dieu, des anges ou les âmes :

Je ne conçois (*intelligo*) aucune étendue de substance ni en Dieu, ni dans les anges, ni dans notre âme mais seulement de puissance (*potentia*) ; en sorte qu'un ange peut proportionner (*exerere*) ce pouvoir (*potentiam*) tantôt à une plus grande partie ou moindre partie de la substance corporelle.³⁹

l'avait affirmé dans les *Méditations* et les *Principes*, est la pensée, et d'une propriété de cette même substance, d'autre part, qui est celle de s'unir à la substance corporelle. Dieu ainsi que les anges et l'âme humaine ont pour essence de penser et, à ce titre, leur idée exclut celle de l'étendue, mais ils ont le pouvoir (*potentia*) de s'unir au corps, par un exercice sur la matière qui les fait sortir d'eux-mêmes (*exerere*), concept qui fournit la possibilité de penser l'union même de l'esprit au corps. Ce qui oppose la *substantia* et la *potentia* dans le cas de l'esprit, c'est donc le rapport de l'attribut essentiel à une simple propriété : il n'est pas essentiel à l'esprit de s'unir à un corps, mais il lui est essentiel de penser, du moins au regard de la connaissance que l'homme peut en trouver en lui-même », p. 108. Néanmoins, dans une lettre à Elisabeth du 21 mai 1643, Descartes explique que la nature de l'âme n'est pas seulement d'être une chose pensante, mais aussi d'agir sur le corps et d'être affectée par lui : « ...Y ayant deux choses dans l'âme humaine, desquelles dépend toute la connaissance que nous pouvons avoir de sa nature, l'une desquelles est qu'elle pense, l'autre, qu'étant unie au corps, elle peut agir et pâtir avec lui, je n'ai quasi rien dit de cette dernière », AT III, 664, 23-27. La capacité qu'a l'âme d'exercer un effet sur le corps est décrite ici comme une propriété appartenant à son essence (un attribut), et non comme une simple propriété.

³⁷ Est-il possible d'interpréter ce passage de la lettre du 15 avril 1649 comme voulant plutôt dire que nous pouvons concevoir un monde sans corps où des substances incorporelles existeraient avec la disposition d'être étendues, et ce même si cette disposition ne s'actualise pas ? La raison pour laquelle je pense que ce n'est pas le cas est que Descartes ne parle pas ici de la manifestation particulière d'un pouvoir, mais du pouvoir lui-même (« étendue ») qui n'est pas un attribut des substances incorporelles.

³⁸ Cette interprétation fut déjà défendue par Pasnau (2007), n. 16, p. 296 : « *More seems to misunderstand Descartes's distinction between extensio substantiæ and extensio potentia... Now, as we have seen, Descartes is willing to say that the mind is extended in some way. More importantly, More seems to read Descartes as admitting that one part of the mind (its power) is extended, whereas another part (its substance) is not. More's claim is then that if any part of the mind is extended, the mind itself must be extended. But Descartes is making a modal claim : distinguishing not between parts or aspects of the mind, but between what is essential to the mind and what is merely possible. This is why he can make this distinction even in the case of God, something that More finds astonishing* ».

³⁹ *Descartes à More*, 15 avril 1649, AT V, 342, 13-17. Pour une critique et révision de la traduction française de « *exerere* », et plus généralement de celle d'« *extensio substantiæ* » et

Tout pouvoir ou propriété potentielle de produire un changement relève d'un agent. Ce pouvoir d'être étendu, d'être présent en agissant dans l'espace, ne peut donc pas être seulement un mode dans les substances corporelles : il est aussi une propriété dispositionnelle⁴⁰ des substances incorporelles qui continueraient à exister sans posséder cette disposition qu'elles acquièrent uniquement lorsque des corps (seulement ceux aptes à être affectés par ces substances) sont présents. La difficulté à saisir le statut ontologique de ce pouvoir tient au fait que Descartes envisage la puissance comme une relation : pour qu'une substance incorporelle puisse manifester une puissance comme celle d'affecter les corps, il faut que les corps aient aussi la disposition à être affectés par cette substance ; c'est pour cette raison qu'il précise que ce pouvoir est un mode « dans la chose à laquelle elle est appliquée », c'est-à-dire dans le ou les corps affectés qui ont le pouvoir de subir un changement, et non dans les substances incorporelles qui produisent un changement dans les corps. En août 1649, Descartes précisera que Dieu peut exercer son pouvoir sur les âmes finies qui reçoivent son effet comme un mode ; mais en exerçant son pouvoir, la substance divine ne se diversifie pas :

et la force mouvante peut venir de Dieu qui conserve autant de transport dans la matière qu'il y en a mis au premier mouvement de la création, ou bien de la substance créée comme de notre âme, ou de quelque autre chose que ce soit,

« *extensio potentia* » dans toute la correspondance Descartes-More, voir Alexandrescu (2003) : « En particulier pour ce qui est de l'expression cartésienne « *extensio substantia* », toutes les trois [les traductions françaises] la rendent par extension ou étendue de substance, ce qui n'a pas beaucoup de sens dans les termes de la philosophie cartésienne. Par analogie, toutes les trois rendent la suite du texte, en traduisant « [*extensio*] *potentia* » par étendue ou extension de puissance, ce qui non seulement constitue un hapax cartésien, mais ne permet pas non plus d'alignement conceptuel sur d'autres textes cartésiens. La version que je présente ici, « extension de leur substance » et, corrélativement, « extension de leur puissance » permet de rendre compte d'une direction de réflexion que Descartes a inaugurée dans les *Regule*, en utilisant l'expression *informare*, et qui trouve son aboutissement dans les lettres à Morus, où il utilise l'expression *exerere*, un composé très proche de *extendere*, que je rends en français par le mot *exercer*. Une confirmation se trouve dans le même texte, dans le passage : « *ita scilicet ut possit Angelus potentiam suam exerere nunc in maiorem, nunc in minorem substantiae corporæ partem* ». G. Rodis-Lewis, en suivant la traduction de 1724-1725, ne rend pas l'adjectif *suam*, et bannit entre crochets le mot d'extension (« un ange peut proportionner ce pouvoir [d'extension] tantôt à une plus grande ou moindre partie de la substance corporelle » n.s.); Alquié rétablit « son pouvoir », et supprime complètement l'extension, gardant l'ambigu « proportionner » de la version de 1724-1725. Le sens de Descartes est bien, ainsi que j'essaie de le faire admettre, qu'un ange « peut exercer (*exerere*) son pouvoir (*potentiam suam*), tantôt sur une plus grande tantôt sur une moindre partie de la substance corporelle », n. 23, p. 106-107. Voir aussi n. 28 et 29, p. 109.

⁴⁰ S'agissant d'une capacité non épisodique, je préfère parler de disposition ici. Pour un éclaircissement au sujet de la distinction entre capacité et disposition dans la métaphysique contemporaine, je renvoie à Cartwright (2007).

à qui il a donné la force de mouvoir le corps ; et cette force dans la substance créée est son mode, mais elle n'est pas un mode en Dieu ;⁴¹

Ce pouvoir ou cette force qui se manifeste est donc un mode qui diversifie non pas la substance immatérielle, mais la substance corporelle sur laquelle cette substance agit (en la contractant par exemple). Et c'est uniquement en tant que mode dans la substance corporelle, que ce pouvoir est présent, qu'il « se fait voir ». ⁴² En d'autres termes, ce pouvoir d'être partout exercé par Dieu n'est pas lui-même étendu : seul l'effet qu'il produit dans les corps l'est. ⁴³

Dans sa lettre du 23 juillet 1649, More avait objecté à Descartes qu'il était contradictoire de considérer l'âme comme une substance inétendue si celle-ci mettait en œuvre un pouvoir étendu :

...il y aurait contradiction que la puissance de l'âme fût étendue, lorsque l'âme elle-même ne le saurait en aucune façon ; car la puissance de l'âme étant un mode intrinsèque de l'âme, elle n'est pas hors de l'âme même, comme cela est clair. Il faut dire la même chose de Dieu, ce qui fait que je suis dans un pareil étonnement donc ce que (...) vous avouez qu'il est partout à raison de sa puissance, et non à raison de son essence comme si la puissance divine, qui est un mode de Dieu, était située hors de Dieu puisque chaque mode réel (*modus realis*) est toujours intimement uni (*unitur*), à la chose dont il est le mode ; d'où il s'ensuit nécessairement que Dieu est partout, si sa puissance est partout. Et je ne saurais soupçonner que par puissance divine vous vouliez entendre un effet transmis à la matière. Si vous entendiez même cela, la chose, selon moi, reviendrait au même, car cet effet n'est transmis que par la puissance divine, qui touche la matière qui reçoit son impression, c'est-à-dire qui est unie à elle par quelque, et par conséquent cette puissance est étendue, sans être séparée pour cela de l'essence divine ; car il semble, (...), qu'il y a là une contradiction manifeste...⁴⁴

La première interprétation que More donne au sujet de ce pouvoir d'extension est la suivante : les substances incorporelles ont un pouvoir, celui d'agir sur les corps. Le pouvoir étant identique à l'essence, si le pouvoir d'une substance est étendu, alors la substance doit être elle-même étendue. Cette puissance des substances incorporelles est un mode et un mode est une

⁴¹ *Descartes à More*, août 1649, AT V, 403, 28-404, 5.

⁴² Je renvoie ici à au commentaire d'Alexandrescu (2003) sur la lettre de Descartes à More du 15 avril 1649 : « ...on peut parler d'une extension de la substance (*extensio substantiæ*), pour ce qui est de tous les corps: c'est le mode de l'étendue; et d'une extension de la puissance (*potentia*), qui est réservée à l'esprit qui le rend capable de s'exercer dans l'ordre des corps. On voit bien que c'est précisément cette puissance de l'esprit de s'exercer sur la matière qui se manifeste dans l'ordre des corps » ; p. 106-107 : « la puissance est un attribut de l'esprit qui se manifeste en s'exerçant sur les corps matériels », p. 112.

⁴³ Voir Des Chene (1993) : « *God's power, even when it is applied to extended things, is not extended—nor is God himself* », p. 388.

⁴⁴ *More à Descartes*, 23 juillet 1649, AT V, 379, 6-25.

propriété intrinsèque à la substance : il serait donc contradictoire d'affirmer que l'âme est étendue par le pouvoir qu'elle exerce, alors qu'en elle-même, dans son essence, elle ne l'est pas. Notons que More pense que la distinction que Descartes établit entre étendue de puissance et étendue de substance ne devrait pas non plus s'appliquer à l'âme. Si ce pouvoir d'être étendu est bien un mode des substances incorporelles, More a raison de souligner que le mode est une propriété intrinsèque à la substance dont il est le mode : un mode exprimant d'une certaine manière l'essence d'une chose, si Dieu est de quelque façon ou potentiellement étendu, alors il est aussi essentiellement étendu. Dans l'article 56 de la première partie des *Principes de la Philosophie*, le terme « mode » désigne de manière générale ce que l'on entend par « attribut » ou « qualité » mais spécifiquement, ce terme est employé pour désigner la diversification ou variabilité de la substance. Lorsque le mode est conçu comme étant généralement dans la substance, il est nommé « attribut ». Ainsi, comme nous ne concevons aucun changement en Dieu, Dieu n'a pas de modes mais des attributs et, dans les choses créées, on nomme « attribut » ce qui est en elles toujours de la même façon. Le mode diversifie la substance et dépend ontologiquement d'elle mais pas l'inverse (*PP* II, 57) : nous pouvons concevoir distinctement un corps sans qu'il ait nécessairement telle figure particulière. Mais nous ne pouvons concevoir un corps sans figure : le corps a toujours, c'est-à-dire nécessairement, une figure comme le rappelle Descartes à More. Le mode, dans un certain sens, est une propriété essentielle à la substance : on ne peut concevoir un corps sans figure. Ce mode peut être appelé le « mode-paramètre » selon l'expression de Martial Gueroult⁴⁵. Le mode ne peut donc pas être étendu si la substance qu'il diversifie n'est pas elle-même étendue.

Dans cette même lettre, More envisage ensuite une seconde interprétation au sujet de l'étendue de puissance : les substances incorporelles ont un pouvoir, celui d'agir sur les corps. Ce pouvoir n'est pas dans ces substances⁴⁶, mais est identique au changement produit sur les corps, c'est-à-dire à un mode du corps. Seul l'effet de ce pouvoir produit dans la matière est étendu. Mais selon More, l'effet résultant d'un pouvoir, ce dernier doit être aussi étendu ; or le pouvoir n'étant pas séparé de l'essence, l'essence doit être aussi étendue. Dans les deux cas, l'objection de More repose donc sur l'assomption que ce pouvoir exercé par les substances incorporelles, et non son effet, est étendu : « il y aurait contradiction que la puissance de l'âme fût étendue... », comme si l'âme avait une disposition à affecter les corps qui serait étendue.

La précédente lettre de Descartes avait plutôt suggéré en partie la deuxième interprétation ; Descartes n'identifie pas exactement le pouvoir à l'effet

⁴⁵ Gueroult (1968), p. 548.

⁴⁶ Casey (1997), commentant la lettre de Descartes à More du 15 avril 1649, soutient que ce pouvoir n'est pas dans les substances incorporelles : « *Elsewhere, Descartes develops the idea of a « power » exerted by God or angels on extended substance, without that power itself based in any such substance* », n. 4, p. 400.

produit, mais dit que ce pouvoir est seulement un mode dans les corps (et non pas dans la substance incorporelle). L'âme n'étant pas étendue à la manière des corps, elle ne peut elle-même se contracter ni se resserrer, mais elle peut contracter et resserrer la matière sur laquelle elle exerce son pouvoir plus ou moins grand selon la grandeur de l'espace sur lequel elle agit :

et véritablement mon âme ne peut pas tantôt s'étendre, tantôt se rassembler à raison de sa substance mais seulement à raison de sa puissance, qu'elle peut appliquer à des corps plus grands ou plus petits.⁴⁷

Les substances incorporelles n'ont pas en elles-mêmes la propriété d'être étendues, c'est-à-dire présentes ; mais leur pouvoir n'est pas étendu pour autant : seul l'effet qu'elles exercent, la manifestation de ce pouvoir est présent. Les substances incorporelles occupent l'espace indirectement par l'effet qu'elles produisent sur les corps.

Si le pouvoir de Dieu n'est pas étendu, alors l'objection de More selon laquelle pouvoir et essence sont identiques n'est plus valable. En effet, Descartes n'a pas affirmé en avril 1649 que les substances immatérielles étaient étendues en raison d'un pouvoir causal qui serait étendu (ou qui rendrait ces substances étendues), mais qu'elles sont étendues ou présentes d'une certaine manière parce que l'effet de leur pouvoir se situe quelque part (ou partout dans le cas de Dieu) : Dieu a des effets partout, mais il n'est pas lui-même partout. Seul l'effet produit par sa puissance (et non sa puissance) est étendu, c'est-à-dire présent. Ce que cette identité entre puissance et essence implique n'est pas que Dieu soit nécessairement étendu, mais que cette disposition à être étendu (et non la propriété d'être étendu), ce pouvoir d'être présent spatialement en exerçant ses effets partout dans l'espace, fait partie de l'essence de Dieu ; s'agissant précisément d'un pouvoir, Descartes a pu vouloir dire non pas que Dieu est essentiellement ou nécessairement actuellement présent, c'est-à-dire qu'il ne pourrait pas exister sans avoir cette propriété d'être étendu, mais que cette disposition à être présent spatialement en exerçant une action, disposition qui ne peut s'actualiser ou se manifester seulement dans les mondes où certains corps existent, fait partie de son essence. D'après l'interprétation que je suggère, Dieu n'est pas étendu essentiellement mais il a essentiellement la disposition d'être étendu, qui se manifeste seulement selon certaines circonstances. Descartes ne se serait donc pas contredit. La raison pour laquelle je défends cette lecture selon laquelle Dieu est essentiellement disposé à être étendu est qu'elle me semble être la seule à comprendre l'idée que la présence de corps est nécessaire pour que l'extension se manifeste ; or, il s'agit de ce que Descartes semble précisément vouloir maintenir en août 1649, lorsqu'il affirme, avec réserve, que l'essence de Dieu est présente partout, c'est-à-dire étendue, mais

⁴⁷ *Descartes à More*, 15 avril 1649, AT V, 347, 23-26.

pas de la même manière que les choses corporelles. De plus, cette interprétation comprend également l'idée que cette disposition appartient à l'essence de la substance divine sans pour autant faire d'elle une substance étendue. Si mon interprétation est correcte, alors, contrairement à ce que certains philosophes soutiennent encore aujourd'hui,⁴⁸ Descartes n'a pas accordé à More la thèse selon laquelle Dieu serait par essence présent partout : leur désaccord subsiste.

Seulement, si puissance et essence sont identiques en Dieu, comment pourrait-il posséder des propriétés comme des dispositions ? Il m'est impossible de discuter ici de la question complexe de savoir si Descartes a soutenu ou non dans ses textes une thèse proche de ce que l'on appelle aujourd'hui le « réalisme des dispositions ». D'un point de vue exégétique, je me contenterais seulement de rappeler que, dans sa philosophie naturelle, Descartes recourt très fréquemment aux dispositions pour rendre compte mécaniquement des phénomènes. Les dispositions jouent notamment un rôle décisif pour comprendre comment Dieu recrée le monde à chaque instant.⁴⁹ Et d'un point de vue philosophique, je dirais que rien n'empêche de concevoir une disposition comme une propriété réelle et actuelle, c'est-à-dire comme ayant une efficacité causale, même lorsqu'elle ne se manifeste pas : ce n'est pas parce que la manifestation d'une disposition n'existe qu'à certaines conditions, que la disposition existe elle aussi à certaines conditions.⁵⁰ Dans la lettre du 15 avril 1649, Descartes affirme que Dieu peut être étendu seulement en puissance, ce qui signifie que l'extension ne fait pas partie de son essence. Dieu continuerait à exister sans posséder cette disposition à être présent spatialement en agissant sur les corps. D'après cette lettre, Dieu, comme l'âme, ne possèdent pas essentiellement cette disposition. Dans le fragment d'août 1649, compte tenu de

⁴⁸ Par exemple Reid (2012) : « Where Descartes had earlier been saying that « in virtue of his essence he has no relation to place at all », *he had now been led by the force of argument to concede that God's essence did indeed need to be present everywhere* », p. 152. Dans un article, Reid (2008) a également soutenu que, selon Descartes, la substance de Dieu est littéralement omniprésente.

⁴⁹ Voir Machamer (2009).

⁵⁰ L'argument en faveur d'un réalisme des dispositions emprunté à Kistler (2005) est le suivant : « Les propriétés dispositionnelles semblent ne pas être occurrentes (et donc incapables d'efficacité causale) parce qu'elles sont conditionnelles ou hypothétiques. La propriété (ou disposition) que possède un citoyen français quelconque âgé de plus de 25 ans d'être potentiellement, ou conditionnellement, président de la République, ne suffit pas à lui procurer les pouvoirs du président. Or, tout ce que l'on peut légitimement inférer de cette observation, c'est que la disposition n'a pas les pouvoirs causaux de ses manifestations. Cela ne constitue pourtant aucune raison de remettre en doute la possibilité que la disposition elle-même donne d'autres pouvoirs à ses possesseurs, comme par exemple de faire acte de candidature à la présidence de la République. Ce sont les manifestations de la disposition, et non la disposition elle-même, qui n'existent que de manière conditionnelle ou hypothétique. Il est fallacieux de conclure au caractère non-occurent de la disposition sur la base de la non-occurrence de ses manifestations. Par conséquent, rien ne nous empêche de considérer que les dispositions sont occurrentes même pendant les périodes où elles ne se manifestent pas ».

l'identité entre essence et puissance chez Dieu, Descartes admet que l'essence de Dieu doit être aussi omniprésente. Mais cette déclaration ne contredit pas la première si, comme j'ai tenté de le montrer, Descartes a voulu signifier que Dieu a nécessairement ou essentiellement, la propriété de pouvoir être étendu, d'avoir des effets partout, même dans les mondes sans corps.⁵¹

Être étendue relativement à sa puissance pour une substance immatérielle consiste à être potentiellement présente spatialement, c'est-à-dire présente en vertu de l'effet que cette substance produit sur les corps. Dans sa lettre du 15 avril 1649, Descartes affirme que les substances incorporelles pourraient exister sans posséder ce pouvoir ; ce pouvoir est un mode dans les substances corporelles affectées et il est étendu uniquement de ce point de vue. Compte tenu du fait que Descartes admet en août 1649 que l'essence de Dieu est présente dans chaque point de l'espace, mais tout en précisant qu'elle n'y est pas présente de la même manière que le sont les choses corporelles, et que l'étendue de puissance se caractérise aussi de cette façon, j'en ai déduit que l'étendue de substance devait être aussi une propriété dépendante d'un conditionnel contrefactuel ; j'ai ainsi suggéré que la thèse selon laquelle Dieu serait étendu essentiellement, c'est-à-dire nécessairement présent partout, pouvait aussi être comprise de la façon suivante : Dieu a nécessairement la propriété dispositionnelle d'être étendu, même dans les mondes où les corps n'existent pas, c'est-à-dire où ce pouvoir ne se manifeste pas. Ce que Descartes aurait donc admis en août 1649 est qu'il est impossible de concevoir que Dieu puisse exister sans posséder la disposition d'agir sur chaque point de l'espace, et non pas que Dieu ne peut exister sans agir partout. Cette disposition peut tout à fait être considérée comme une propriété réelle et actuelle en Dieu, même si elle ne se manifeste pas. La thèse soutenue en août 1649 selon laquelle l'essence de Dieu est omniprésente est compatible avec celle affirmant la présence de Dieu *ratione potentia*.

Bibliographie

Igor Agostini, « More interprète de Descartes. L'omniprésence de Dieu », dans Francesco Marrone (éd.), *DesCartes et DesLettres. 'Epistolari' e filosofia in Descartes e nei cartesiani*, Florence, Le Monnier Università, 2008, p. 196-212.

⁵¹ Il est vrai qu'un monde sans corps correspond, dans le cas d'une substance incorporelle comme celle de Dieu, non pas à une situation contrefactuelle, mais à une situation actuelle précédant la création du monde. Si Dieu avait décidé de ne pas créer le monde, fait-il encore sens de penser qu'il aurait possédé une telle disposition, une disposition qui ne s'actualise jamais ? Mais puisque Dieu est par essence sans limites, rien n'empêche de concevoir qu'il eût pu posséder la capacité à être présent partout en affectant la matière, et ce même s'il avait décidé de ne pas créer le monde. Je remercie l'un des rapporteurs anonymes du *Journal of Early Modern Studies* pour avoir attiré mon attention sur ce point crucial.

- _____, « Henry More e l'Olenmerismo », *Nouvelles de la République des Lettres* 2 (2006), p. 7-23.
- Vlad Alexandrescu, « La question de l'union de l'âme et du corps en général », dans Vlad Alexandrescu, Dana Jalobeanu (sous la direction de), *Esprits Modernes. Études sur les modèles de pensée alternatifs au XVI^e – XVIII^e siècles*, tome 1, Bucarest et Arad : Editura Universității din București, Vasile Goldiș University Press, coll. « Fondements de la pensée moderne », 2003, p. 95-116.
- Ferdinand Alquie, *Le Rationalisme de Spinoza*, Paris, Presses Universitaires de France, 1981.
- Annie Bitbol-Hespériès, « Le dualisme dans la correspondance entre Henry More et Descartes », dans Jean-Louis Vieillard-Baron (éd.), *Le dualisme de l'âme et du corps*, Paris, Vrin, 1991, p. 141-158.
- Robert Bondi, *L'Onnipresenza di Dio. Saggio su Henry More*, Soveria Mannelli, Rubbettino, 2001.
- Nancy Cartwright, « What makes a Capacity a Disposition ? », in Nancy Cartwright (éd.), *Causal Powers : What are they ? Why do we need them ? What Can and Cannot be Done with Them ?*, Londres, Centre for Philosophy of Natural and Social Science, Contingency and Dissent in Science Series, LES, 2007, p. 46-57.
- Edward S. Casey, *The Fate of Place. A Philosophical History*, Londres, University of California Press, 1997.
- René Descartes, *Œuvres*, éd. Charles Adam et Paul Tannery, nouvelle présentation par Joseph Beauge, Pierre Costabel, Alan Gabbey et Bernard Rochot, 11 tomes, Paris, Vrin, 1996.
- _____, *Correspondance avec Arnauld et Morus*, éd. Geneviève Rodis-Lewis, Paris, Vrin, 1953.
- Dennis Des Chene, *Physiologia : Natural Philosophy in Late Aristotelian and Cartesian Thought*, Ithaca, Cornell University Press, 1993.
- Alan Gabbey, « Henry More lecteur de Descartes », *Archives de Philosophie* 58/3 (1995), p. 335-369.
- _____, « *Philosophia Cartesiana Triumphata* : Henry More, 1646-1671 », in Thomas M. Lennon, John M. Nicolas, John W. Davis, *Problems of Cartesianism*, Kingston et Montréal, McGill-Queen's University Press, 1982, p. 171-250.
- Daniel Garber, *Descartes' Metaphysical Physics*, Chicago, Chicago University Press, 1992.
- Martial Gueroult, *Spinoza*, vol. I, Paris, Aubier, 1968.
- Alfred Rupert Hall, *Henry More and the Scientific Revolution*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002.
- Max Kistler, « L'efficacité causale des propriétés dispositionnelles macroscopiques », dans Bruno Gnassounou, Max Kistler (éds.), *Causes, pouvoirs, dispositions en philosophie. Le retour des vertus dormitives*, Paris, Presses Universitaires de France/Éditions Rue d'Ulm, coll. « Les rencontres de Normal'Sup », 2005, p. 115-154.
- Alexandre Koyré, *Du monde clos à l'univers infini*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1973.
- Louis de La Forge, *Traité de l'Esprit de l'Homme, de ses Facultés et Fonctions, et de son Union avec le Corps, suivant les Principes de René Descartes*, Paris, chez Michel Bobin et Nicolas Le Gras, 1661.
- David Leech, *The Hammer of the Cartesians. Henry More's Philosophy of Spirit and the Origins of Modern Atheism*, Louvain, Peeters, coll. « Studies in Philosophical Theology » (53), 2013.

- Peter Machamer, « The Dispositions of Descartes », in Gregor Damschen, Robert Schnepf, Karsten Stüber (éds.), *Debating Dispositions : Issues in Metaphysics, Epistemology, and Philosophy of Mind*. Berlin, De Gruyter, 2009, p. 71-78.
- Robert Pasnau, « Mind and Extension (Descartes, Hobbes, More) », in Henrik Lagerlund (ed.), *Forming the Mind. Essays on the Internal Senses and the Mind/Body Problem from Avicenna to the Medical Enlightenment*, Dordrecht, Springer, 2007, p. 283-310.
- Pierre Poiret, *Cogitationum rationalium de Deo, anima et malo libri quatuor*, Amstelodami, apud D anielem Elsevirium, 1677.
- Jasper Reid, *The Metaphysics of Henry More*, Dordrecht, Springer, 2012.
- _____, « The Spatial Presence of Spirits among the Cartesians », *Journal of the History of Philosophy* 46/1 (2008), janvier, p. 91-117.
- John Rogers, « Descartes and the English », in John D. North, John J. Roche (éds.), *The Light of Nature. Essays in the History and Philosophy of Science*, Dordrecht, M. Nijhoff, 1985, p. 281-302.
- Marleen Rozemond, « Descartes, Mind-body Union and Holoism », *Philosophical Topics* 31/1-2 (2003), p. 343-367.
- Baruch Spinoza, *Éthique*, dans *Œuvres*, éd. Charles Appuhn, vol. III, Paris, Garnier-Flammarion, 1983.
- Lambertus Velthuysen, *Opera Omnia, ante quidem separatim, tam belgice, quam latine, nunc vero conjunctim latine edita (...)*, vol. 2, Roterodami, Typis Reineri Leers, 1680.
- Charles Webster, « Henry More and Descartes : Some New Sources », *British Journal for the History of Science* 16/4 (1969), p. 359-377.